



Assurer un terrain privée pour une soirée d'association.

Par **fopaline**, le **08/07/2012** à **15:44**

Bonjour,

Est-il possible d'assurer un terrain privé au nom d'une association pour un repas suivit d'une soirée ? afin qu'en cas de problèmes, le propriétaire du terrain soit à l'abrit de toutes responsabilités et que ce soit le locataire, ici l'association, qui soit éventuellement poursuivi ?

Merci de votre compréhension.